

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
fixant la liste des masters de spécialisation répondant aux
besoins de formations spécifiques conçues dans le cadre de
programmes de coopération au développement**

A.Gt 23-03-2016

M.B. 18-04-2016

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, notamment son article 89, alinéa 2, modifié par le décret du 25 juin 2015 modifiant diverses dispositions relatives à l'enseignement supérieur;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 2 juin 2006 fixant la liste des masters complémentaires répondant aux besoins de formations spécifiques conclues dans le cadre de programmes de coopération au développement;

Vu la proposition du Conseil d'administration de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur du 1^{er} décembre 2015;

Vu l'avis de l'Inspection des Finances, donné le 2 juillet 2015;

Vu l'accord du Ministre du Budget, donné le 16 juillet 2015;

Vu la concertation avec les organisations représentatives des étudiants au niveau communautaire du 25 janvier 2016;

Vu l'avis 58.957/2 du Conseil d'Etat, donné le 9 mars 2016, en application de l'article 84, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2^o, des lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973;

Sur la proposition du Ministre de l'Enseignement supérieur;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - L'annexe au présent arrêté détermine la liste des études menant au grade académique de master de spécialisation organisées en vertu de l'article 73, alinéa 2, 2^o, du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.

Article 2. - L'arrêté du 2 juin 2006 fixant la liste des masters complémentaires répondant aux besoins de formations spécifiques conçues dans le cadre de programmes de coopération au développement, modifié par l'arrêté du 4 juillet 2008, est abrogé.

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur pour l'année académique 2016-2017.

Article 4. - Le Ministre ayant l'Enseignement supérieur dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 23 mars 2016.

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias,

J.-Cl. MARCOURT



Annexe

Master de spécialisation répondant aux besoins de formations spécifiques conçues dans le cadre de programmes de coopération au développement

Domaine	Intitulé
Sciences politiques et sociales	Master de spécialisation en développement, environnement et société
Sciences juridiques	Master de spécialisation en droits de l'homme
Sciences économiques et de gestion	Master de spécialisation en microfinance - Specialized master in microfinance
	Master de spécialisation en économie internationale et du développement - Specialized master in international and development economics
Sciences médicales	Master de spécialisation en médecine transfusionnelle
Sciences vétérinaires	Master de spécialisation en gestion intégrée des risques sanitaires dans les pays du Sud
	Master de spécialisation en gestion des ressources animales et végétales en milieux tropicaux
Sciences de la santé publique	Master de spécialisation en sciences de la santé publique - Méthodes de recherche appliquées à la santé globale
	Master de spécialisation en méthodologie de la santé publique - Specialized master in public health methodology
Sciences	Master de spécialisation en gestion des ressources aquatiques et aquaculture
	Master de spécialisation en gestion des risques et des catastrophes
Sciences agronomiques et ingénierie biologique	Master de spécialisation en sciences et gestion de l'environnement dans les pays en développement
	Master de spécialisation en production intégrée et préservation des ressources naturelles en milieu urbain et péri-urbain
	Master de spécialisation en sciences et technologie des aliments
	Master de spécialisation en économie et sociologie rurales
	Master de spécialisation en protection des cultures tropicales et subtropicales
Sciences de l'ingénieur et technologie	Master de spécialisation en transport et logistique

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 mars 2016 fixant la liste des masters de spécialisation répondant aux besoins de formations spécifiques conçues dans le cadre de programmes de coopération au développement.

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias,

J.-Cl. MARCOURT

